

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Jean ESMONIN
M. Gilbert MENUT
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. Jean-Patrick MASSON
M. José ALMEIDA
M. François DESEILLE
M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Patrick CHAPUIS
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL
M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Jean-Paul HESSE
Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Yves BERTELOOT
M. Patrick MOREAU

M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-Pierre SOUMIER
M. André GERVAIS
M. Didier MARTIN
M. Benoît BORDAT
M. Joël MEKHANTAR
M. Christophe BERTHIER
Mme Nelly METGE
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
Mlle Christine MARTIN
Mlle Nathalie KOENDERS
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY
M. Alain MARCHAND
M. Mohamed BEKHTAOUI
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
Mme Joëlle LEMOUZY
M. Jean-Yves PIAN
Mlle Stéphanie MODDE
M. Philippe CARBONNEL
M. Alain LINGER
M. Pierre LAMBOROT
M. Louis LAURENT

M. Michel ROTGER
Mme Christine MASSU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Claude PICARD
M. Gaston FOUCHERES
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude GIRARD
Mme Françoise EHRE
M. Patrick BAUDEMENT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Rémi DELATTE
M. Philippe BELLEVILLE
M. Norbert CHEVIGNY
M. Gilles TRAHARD
Mme Noëlle CAMBILLARD.
t

Membres absents:

Mme Françoise TENENBAUM
M. Mohammed IZIMER
Mme Myriam BERNARD

M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Philippe DELVALEE pouvoir à MIle Stéphanie MODDE
M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT

Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE

Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU

M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT.

OBJET: DEPLACEMENTS

Dijon - 34 avenue du Drapeau - Acquisition de deux appartements

M. BRET Gérard, Melle BRET Béatrice et Mme NOIROT Emmanuelle, née BRET, sont propriétaires de deux appartements situés dans un immeuble en copropriété 34, avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section AT n°130.

Cet immeuble est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°141 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway. Il est constitué de 6 logements, dont deux appartiennent déjà au Grand Dijon.

Ces biens sont constitués pour le lot 1 situé au rez-de-chaussée d'un appartement de 5 pièces avec vérandas, une cave n°1 et un grenier n°1 et pour le lot 2 situé au 1er étage (côté gauche), d'un appartement de 2 pièces avec une cave n°2 et une soupente n°2.

Il est ainsi proposé d'acquérir ces biens, d'une surface habitable d'environ 127 m² pour le lot 1 et 50 m² pour le lot 2, moyennant l'indemnité globale de 510 200 €, indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est également proposé d'attribuer aux propriétaires une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de 2 392 € TTC correspondant aux frais de déménagement (2 000 € TTC) ainsi que la prise en charge des diagnostics obligatoires (392 € TTC).

Enfin, il est proposé d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 31 décembre 2009, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide :

- d'acquérir sur M. BRET Gérard, Melle BRET Béatrice et Mme NOIROT Emmanuelle, née BRET, les appartements situés 34, avenue du Drapeau, constituant le lot 1 et le lot 2 de la copropriété cadastrée section AT n°130;
- d'autoriser les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ces logements jusqu'au 31 décembre 2009 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €;
- de dire que ces acquisitions interviendront moyennant un coût total de 512 592 €;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Convocation envoyée le 7 mai 2009 Publié le 15 MA! 2009 Déposé en Préfecture le

> PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

Pour extrait conforme,

Le Président Pour le Président

15 MAI 2009



GD2009-05-14_35 N°35 - 2/2

